



Préfecture de l'ISERE

Commune de SAINT-MAXIMIN
PLAN DE PREVENTION DES RISQUES
NATURELS PREVISIBLES

ZONAGE REGLEMENTAIRE DU RISQUE
(sur fond topographique)

Légende :

| Niveau de contraintes * | |
|-------------------------|--|
| | Zones d'interdictions |
| | Zones de projet possible sous maîtrise collective |
| | Zones de contraintes faibles |
| | Zones sans contrainte spécifique |

| Nature du risque ** | |
|---------------------|--|
| M, m | : marécages |
| I', i' | : inondation de plaine en pied de versant |
| T, t, t1 | : crues des torrents et des rivières torrentielles |
| V, v | : ruissellement sur versant |
| G, g | : glissements de terrain |
| P, p | : chutes de pierres |

Chaque zone est référencée par deux indices alphabétiques au moins :

* le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer.

** le second à la nature du risque (caractère en minuscule pour les zones de faibles contraintes caractère en majuscule pour les autres cas), éventuellement complété par un indice numérique.

- Limite communale
- Limite du zonage réglementaire présenté sur fond cadastral au 1/5000

Réalisation : C. Vincent RTM38 Etabli le : Février 1998

Edition : ALP'GEORISQUES Modifié le :

Echelle : 1/10000